

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV BICOMPACT 10KG BAG  
UFI : 4UG4-U025-T003-MGNW

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

##### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

**Elimination:**  
P501

médecin.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de sodium	SODIUM CARBONATE 207-838-8 011-005-00-2 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	SODIUM CARBONATE PEROXIDE 239-707-6 01-2119457268-30	Acute Tox. 4; H302 Ox. Sol. 3; H272 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 7,5 - < 25 % Eye Dam. 1; H318 >= 25 %	>= 10 - < 20
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 500-213-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - 10 %	>= 3 - < 10
hydrogénocarbonate de sodium	SODIUM BICARBONATE 205-633-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium	68955-19-1 273-257-1 01-2119490225-39	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 >= 20 % Eye Irrit. 2; H319 10 - 20 %	>= 3 - < 10
Alcohols, C12-14. ethoxylated	68439-50-9 500-213-3	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
palmitate de sodium	408-35-5 206-988-1	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
subtilisine	PROTEASE 232-752-2 647-012-00-8 01-2119480434-38	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1
lipase, triacylglycérol	LIPASE 232-619-9	Resp. Sens. 1; H334	>= 0,1 - < 1
amylase	AMYLASE 232-565-6 647-015-00-4 01-2119938627-26	Resp. Sens. 1; H334	>= 0,1 - < 1
mannanase-1,4, endo-β-	37288-54-3 253-446-5	Resp. Sens. 1; H334	>= 0,1 - < 1
cellulase	CELLULASE 232-734-4 647-002-00-3	Resp. Sens. 1; H334	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00046 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00047 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00048 \*\*>

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de sodium SODIUM CARBONATE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	12,8 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	6,4 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2440 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
subtilisine PROTEASE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,06 µg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,06 µg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,015 µg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,015 µg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,8 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	3,6 mg/kg
amylase AMYLASE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,06 µg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,015 µg/m <sup>3</sup>
mannanase-1,4, endo-β- 37288-54-3	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,06 µg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) SODIUM CARBONATE PEROXIDE	Eau douce	0,035 mg/l
	Eau de mer	0,035 mg/l
acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1	Eau douce	0,098 mg/l
	Eau de mer	0,0098 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,45 mg/kg
	Sédiment marin	0,345 mg/kg
	Sol	0,631 mg/kg
	intermittent release	0,15 mg/l

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

	STP	6,8 mg/l
subtilisine PROTEASE	intermittent release	0,0009 mg/l
	STP	65 mg/l
	Sol	0,568 mg/kg
	Eau douce	1,7 µg/l
	Eau de mer	0,170 µg/l
amylase AMYLASE	Eau douce	5,2 µg/l
	Eau de mer	0,52 µg/l
	STP	65000 µg/l
	intermittent release	5,2 µg/l
	Sol	0,00076 mg/kg poids sec (p.s.)
cellulase CELLULASE	Eau douce	0,024 mg/l
	intermittent release	0,237 mg/l
	STP	65 mg/l
	Sol	0,004 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre ABEK-P3

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : blanc

Odeur : odorisé

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 10,4, 0,5 %  
à 20 °C

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 800 g/l
Hydrosolubilité	: > 10 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

#### carbonate de sodium

##### **SODIUM CARBONATE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg  
DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Souris): 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

##### **SODIUM CARBONATE PEROXIDE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.034 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

#### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

##### **68439-50-9:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

### hydrogénocarbonate de sodium

#### SODIUM BICARBONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.220 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,74 mg/l

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

#### 68955-19-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

### Alcools, C12-14. ethoxylated

#### 68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

### subtilisine

#### PROTEASE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 1.800 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2 mg/kg

DL50 dermal (Lapin): > 2 mg/kg

### amylase

#### AMYLASE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

### mannanase-1,4, endo-β-

#### 37288-54-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,95 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

### cellulase

#### CELLULASE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Composants:

##### carbonate de sodium

##### SODIUM CARBONATE:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

##### 68955-19-1:

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritant

##### subtilisine

##### PROTEASE:

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

##### amylase

##### AMYLASE:

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### mannanase-1,4, endo-β-

##### 37288-54-3:

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### cellulase

##### CELLULASE:

Evaluation : Pas d'irritation de la peau  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Composants:

##### carbonate de sodium

##### SODIUM CARBONATE:

Espèce : Lapin

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Résultat : Irritation des yeux

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

#### 68955-19-1:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### subtilisine

#### PROTEASE:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation légère des yeux

### amylase

#### AMYLASE:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### mannanase-1,4, endo-β-

#### 37288-54-3:

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### cellulase

#### CELLULASE:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

### carbonate de sodium

#### SODIUM CARBONATE:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium

#### 68955-19-1:

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### subtilisine

#### PROTEASE:

Voies d'exposition : Dermale  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Voies d'exposition : Inhalation  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### amylase

#### AMYLASE:

Résultat : A un effet sensibilisant.

### mannanase-1,4, endo-β-

#### 37288-54-3:

Résultat : A un effet sensibilisant.

### cellulase

#### CELLULASE:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
Remarques : largement basé sur l'évidence chez l'homme

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

#### 68439-50-9:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

### subtilisine

#### PROTEASE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

organes cibles - exposition unique : spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **carbonate de sodium**

##### **497-19-8:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)**

##### **15630-89-4:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l  
Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

##### **Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)**

##### **68439-50-9:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les plantes : 10 mg/l  
Espèce: Lepidium sativum (cresson)  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### hydrogénocarbonate de sodium 144-55-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 8.250 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 7.100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2.350 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4.100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 576 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

### acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10 - 100 mg/l  
Méthode: ISO 7346/2
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10 - 100 mg/l  
Méthode: CEE 84/449
- Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 10 - 100 mg/l  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 - 10 mg/l  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Alcohols, C12-14. ethoxylated 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
NOEC (Poisson): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

### subtilisine 9014-01-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 0,586 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE0 (Daphnia (Daphnie)): 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Selenastrum capricornutum): 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,83 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,041 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : EC10: 0,017 mg/l  
Durée d'exposition: 32 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

### amylase 9000-90-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 58,3 - 326,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 31,7 - 457 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Algues): > 5,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

### **mannanase-1,4, endo-β-37288-54-3:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 55,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 55,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE0 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : NOEC : 13,9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50r (Algues): 0,83 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### **cellulase 9012-54-8:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 39,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 39,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r : > 5,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

#### **Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO) 68439-50-9:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A
- Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

#### **acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium 68955-19-1:**

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

**subtilisine**

**9014-01-1:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 55 - 79 %  
Durée d'exposition: 28 d

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 29 d

**amylase**

**9000-90-2:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

**mannanase-1,4, endo-β-**

**37288-54-3:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

**cellulase**

**9012-54-8:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Méthode: OECD 301 F

Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OECD 301 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-18, sels de sodium**

**68955-19-1:**

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

**subtilisine**

**9014-01-1:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: < 0

**amylase**

**9000-90-2:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: < 0

**mannanase-1,4, endo-β-**

**37288-54-3:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: < 0

**cellulase**

**9012-54-8:**

Bioaccumulation

: Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-

: log Pow: < 0

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

organiques volatils (COV) : novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Non applicable

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 - <30% agents de blanchiment oxygénés, zéolites, 5 - <15% Agents de surface non ioniques, <5% Agents de surface anioniques, savon, enzymes, azurants optiques, Parfums, PROTEASE, LIPASE, AMYLASE, Mannanase, CELLULASE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Ox. Sol. : Matières solides comburantes  
Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

## ACTIV BICOMPACT 10KG BAG

WM 0716249

Numéro de commande: 0716249

Version 1.2

Date de révision 31.08.2022

Date d'impression 06.09.2022

existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR